



Du 18 au 21 juin 2014 dans la salle de conférence de la mairie de M'Baïki

**RAPPORT TECHNIQUE DE LA SESSION DE RENFORCEMENT
DES CAPACITES DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES
SUR LA GOUVERNANCE, LA PARTICIPATION ET LE PARTAGE DES
BENEFICES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE EN RCA**



Photo de famille de la session de formation des CLA à M'Baïki (source : wwf-rca)

Par : **Bruce DEGUENE,**

Chargé de Programme Forêt du WWF-RCA

Les points de vue exprimés dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérés comme le reflet des positions officielles de WWF-UK ni de l'UE

Table des matières

I- Introduction	3
1- Contexte et justification de la session de formation	3
2- Objectifs	3
3- Résultats attendus	4
4- Les participants	4
II- Méthodologie et déroulement de la session de formation	5
II-1- Méthodologie utilisée.....	5
II-2- Déroulement de la session de formation	5
II-2-1- Jour 1 : 18 juin 2014	5
II-2-1-1- Cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau	5
II-2-1-2- Exposé sur la gouvernance forestière	6
II-2-1-2- Exposé sur les particularités de la gouvernance suivant les titres forestiers	7
II-2-2- Jour 2 : 19 juin 2014	8
II-2-2-1- Exposé sur le contrôle forestier	10
II-2-2-2- Exposé sur la contribution du FLEGT et la certification à la gouvernance forestière.....	12
II-2-3- Jour 3 : 20 juin 2014	14
II-2-3-1- Restitution et discussion en groupe	14
II-2-3-2- Exposé sur la participation.....	16
II-2-3-3- Exposé sur le partage des bénéfices	16
II-2-4- Jour 4 : 21 juin 2014	17
III- Cérémonie de clôture.....	18

I- Introduction

1- Contexte et justification de la session de formation

On sait aujourd'hui que l'émergence du concept de gestion durable a permis d'étendre la portée de la gestion classique des forêts, jusque-là confinée aux seules essences ligneuses commerciales, vers d'autres produits et services de la forêt. Cette dernière est ainsi considérée comme un milieu offrant une multitude de services aux populations et à l'environnement.

Ce changement de modèle invite à tenir compte de la multiplicité des fonctions de la forêt, des usages et des intérêts des acteurs pour réaliser la gestion durable. Dans cette perspective, la participation des différents acteurs est devenue une dimension essentielle de la mise en œuvre de ce concept. Il en est de même des notions de gouvernance et partage des bénéfices qui ont pris une importance particulière avec la question du changement climatique.

Ces enjeux ont provoqué une mobilisation générale des acteurs au niveau international, national et communautaire aboutissant à l'instauration de plusieurs mécanismes de participation et partages des bénéfices auquel certains processus basés sur la demande des produits forestiers se sont greffés pour améliorer la gouvernance et lutter contre l'exploitation forestière illégale.

En RCA, un déficit de participation au niveau local à ces différents processus a été décrié par l'ensemble des acteurs qui soulignent une insuffisance d'implication des communautés locales et autochtones dans les zones forestières. Durant le dernier atelier du 22 au 24 mai 2014 à M'Baïki, les Communautés Locales et Autochtones (CLA) ont exprimé le désir d'être accompagné dans leur structuration et leur renforcement des capacités afin d'être apte à s'impliquer directement dans la mise en œuvre de l'APV (cf. recommandations de l'atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'APV et le document de stratégie de l'OI à M'Baïki du 22 au 24 mai 2014). Ce souhait avait par ailleurs été largement encouragé par les acteurs des administrations locales présentes à cet atelier.

C'est ainsi que, le WWF dans le cadre des activités de son Programme Forêt avait voulu faciliter l'appropriation de ces notions au niveau local à travers une session de renforcement des capacités des acteurs des communautés locales et Autochtones sur la «La Gouvernance, la Participation des Communautés locales et Autochtones et le partage des bénéfices de l'exploitation forestière dans le contexte de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en RCA ». Cette session qui s'est tenue du 18 au 21 juin 2014 s'est tenue dans la salle de conférence de la mairie de M'Baïki, avait connu la participation des différents acteurs cité ci-dessus.

Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « Promotion de la gestion durable des forêts et le commerce du bois légal par la mise en œuvre de l'APV-FLEGT RCA-UE ».

2- Objectifs

L'objectif général de cette session de formation était de renforcer les capacités des communautés locales et autochtones dans les domaines de la gouvernance, la participation et le partage des bénéfices de l'exploitation forestière afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs

rôles dans la mise en œuvre de l'APV en particulier et de la gestion durable des ressources forestières centrafricaine en général.

De manière spécifique il s'agissait de :

- i. Renforcer les capacités des organisations des communautés locales et autochtones sur la gouvernance forestière en particulier sur les principes, les indicateurs de bonnes gouvernance, les acteurs concernés et leurs rôles ;
- ii. Améliorer leur connaissances sur la législation forestière en RCA : Code forestier, les différents titres d'exploitation forestière, les normes d'aménagement et les modalités d'implication des communautés locales et autochtones notamment sur les questions de gestion participatives et les modalités d'implication des CLA;
- iii. Renforcer les capacités des communautés locales et autochtones pour une meilleure prise en compte dans le partage des bénéfices de l'exploitation forestière durable ;
- iv. Contribuer à l'implication directe des communautés locales et autochtones à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT RCA-UE.

3- Résultats attendus

- i. Les capacités des organisations des communautés locales et autochtones sur la gouvernance forestière en particulier leur connaissance sur les principes, les indicateurs de bonnes gouvernance, les acteurs concernés et leurs rôles sont renforcées, celles-ci sont capables d'assumer de façon interactive leur rôle dans la gouvernance forestière et défendre leurs intérêts;
- ii. Les connaissances sur la législation forestière en RCA : Code forestier, les différents titres d'exploitation forestière, les normes d'aménagement et les modalités d'implication des communautés locales et autochtones sont améliorées et elles sont capables de réclamer leurs droits et contribuer à la lutte contre l'exploitation illégale et la gestion durable des ressources forestières centrafricaines ;
- iii. Les capacités des communautés locales et autochtones pour une meilleure prise en compte dans le partage des bénéfices de l'exploitation forestière durable sont renforcées et leur permettent de s'organiser et bénéficier davantage des retombés de l'exploitation forestière;
- iv. Les communautés locales et autochtones sont impliqués directement dans la mise en œuvre de la stratégie d'observation indépendante et autre démarches nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'APV-FLEGT RCA-UE et leurs avis sont prises en compte.

4- Les participants

Ont pris part à cette session de formation de quatre jours, les représentants des communautés locales et autochtones, les représentants des différentes communes forestières de la Lobaye, les représentants de l'administration du territoire (voir la liste de présence annexée audit rapport). A ceux-ci s'ajoute les membres de l'équipe de formateurs venue de Bangui.

Tableau n°1 : Nature des participants à la session de formation du 18 au 21 juin 2014.

Nature des participants	Autorités locales		Maires		Population locale		Autochtones		Total
	H	F	F	H	F	H	H	F	
Nombre	01	01	08	00	08	24	08	00	50

II- Méthodologie et déroulement de la session de formation

II-1- Méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée durant cette session de renforcement des capacités s'est articulée autour de deux points principaux :

- Sessions de formation interactive par le déroulement des différents modules, les discussions et les exercices pratiques en groupe;
- L'évaluation des forces et faiblesses de l'existant au regard des différents principes de bonnes gouvernance, de participation et de partage des bénéfices par les participants avec formulation des mesures d'amélioration (en terme de recommandation à l'endroit des différents acteurs).

II-2- Déroulement de la session de formation

II-2-1- Jour 1 : 18 juin 2014

II-2-1-1- Cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau

Tout à commencer par les mots de bienvenue du représentant de Monsieur le Maire de la ville de Mbaïki adressé aux différents invités. Celui-ci a remercié le WWF d'avoir choisi une seconde fois la ville Mbaïki pour abriter cet atelier. Il a exhorté les participants à l'assiduité, à la vigilance et à la participation effective.

Il s'en suit l'allocution du représentant du coordonnateur national de WWF. Ses discours sont axés sur les menaces toujours croissantes qui pèsent sur les forêts avec ces conséquences corollaires sur l'environnement. Pour ce faire, les parties prenantes clés entre autres les populations locales et autochtones et les ONG locales doivent être associés au processus de prise de décision et au besoin au suivi afin d'assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ces communautés locales et autochtones ne peuvent contribuer efficacement à la gestion durable des ressources naturelles centrafricaines que s'ils disposent d'une bonne maîtrise des modalités de la gouvernance forestière, de la participation et des modalités de partage de ces bénéfices, ce qui justifie le présent atelier qui nous réunit aujourd'hui.

Quant au préfet de la Lobaye, il a rappelé aux participants que le précédent atelier sur l'imprégnation de l'APV/FLEGT relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits divers étaient déjà un atout et celui-ci vient éclairer et renforcer les capacités sur la bonne gouvernance dans la gestion des

ressources forestières. Car les forêts constituent notre patrimoine et celui de l'humanité toute entière. Il a poursuivi en demandant aux participants d'être digne et faire preuve d'une assiduité sans faille aux travaux parce qu'on attend beaucoup de vous une action concrète pour valoriser et pérenniser les acquis présents et antérieurs qu'il a considéré comme des investissements, en vue de la sauvegarde de nos ressources naturelles. Avant de finir ses allocutions, il a remercié l'effort qu'a fourni WWF tout en souhaitant plein succès aux travaux.

Après les différentes allocutions, un bureau restreint de l'atelier a été mis en place qui est constitué de :

- Un modérateur : Monsieur Youssouf KOMOBAYA EBERE, Directeur Régional N° 1 des Eaux et Forêts
- Un rapporteur général : Monsieur Yves Brice ERENENDJI, Chef de département des Eaux et Forêts à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbaïki (ISDR)
- Un rapporteur adjoint : Monsieur Alexis Gabin MOLEMBE, Inspecteur préfectoral des Eaux et Forêts de la Lobaye

Après la lecture du programme de l'atelier par le modérateur, les participants l'ont adopté avec amendement. Une présentation individuelle de tous les participants a précédé la première communication sur la gouvernance forestière : principes, indicateurs de la bonne gouvernance, acteurs concernés et leur rôle.

II-2-1-2- Exposé sur la gouvernance forestière

En abordant la thématique, le consultant national Evariste MBAYELAO a expliqué point par point les concepts et leurs définitions, les principes de la gouvernance forestière, les indicateurs de bonne gouvernance, les acteurs impliqués et leurs rôles.

Des concepts et définition

L'intervenant a défini de manière détaillée les forêts, la gouvernance qui est un mot polysémique : gouverner, diriger, gérer, administrer, planifier, prévoir, coordonner, organiser, contrôler. Selon le PNUD (1997), la gouvernance peut prendre trois dimensions notamment, une dimension économique, politique et administrative. Il apparaît que la bonne gouvernance résulte de ces trois dimensions développées ci-haut.

La forêt est définie selon la loi n° 08.22 portant code forestier de la République centrafricaine considère la forêt comme étant toute formation arborée primaire ou secondaire. Font partie des forêts au sens large, les forêts denses et les forêts (art.4).

La notion de bonne gouvernance environnementale a été également abordée par le consultant national. Celle-ci englobe les règles, les pratiques, politiques et institutions qui façonnent les interactions humaines avec l'environnement. Elle prend en compte le rôle de tous les acteurs gouvernements, secteur privé et la société (y compris les communautés de base) ayant un impact sur l'environnement. Leur coopération revêt d'une importance si l'on veut parvenir à une bonne gouvernance efficace de la nature, nous aider à prendre la voie d'avenir écologiquement plus viable.

Des principes de la bonne gouvernance forestière

Le consultant s'est appesanti sur les termes clés qui jalonnent ces principes que sont : la participation, la primauté du droit, la transparence, la capacité d'ajustement, l'orientation du consensus, l'équité, l'efficacité et l'efficience, la responsabilité, la non-discrimination et la vision stratégique.

Des indicateurs de bonne gouvernance

Le consultant a éclairé l'auditoire sur la typologie et les caractéristiques majeures des indicateurs. Les indicateurs ne peuvent avoir un sens significatif que lorsqu'ils sont qualitatifs. Ils doivent être représentatifs du phénomène que l'on veut mesurer, utiles, fiable, mesurable et sensible. Les indicateurs peuvent également s'appliquer aux différentes étapes du processus de la bonne gouvernance. Il s'agit des indicateurs d'activité, de résultat et les indicateurs d'impact.

Des acteurs concernés et leurs rôles

Parmi les acteurs impliqués dans la gestion forestière, il faut noter les communautés locales et peuples autochtones, la collectivité locale, l'état, la société civile et les opérateurs économiques (secteur privé).

Les communautés locales et peuples autochtones sont les premiers gardiens de la forêt et à ce titre ils participent à la protection et à la conservation de celle-ci quand leurs droits sont reconnus. Cependant, ils peuvent contribuer à l'exploitation illégale et au braconnage quand leurs intérêts n'en sont pas pris en compte.

Les collectivités locales participent à la gestion des ressources forestières, elles contribuent à l'amélioration du cadre légale. Elles peuvent contribuer à la prise en compte des minorités et des peuples marginalisés.

L'état définit les lois et le cadre réglementaire, met les institutions en place, veille à la mise en application des lois et à la bonne marche des institutions, définit les stratégies les met en œuvre et assure le suivi pour une gestion durable des forêts.

La société civile participe à l'élaboration du cadre légale, joue un rôle de relai dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, sensibilisent et renforce les capacités des populations pour qu'elles participent à la prise de décision et défendent leurs intérêts. Elle veille au respect des règles établies. Elle a un rôle de contre poids, c'est une force de proposition d'action et pression.

Les opérateurs économiques constituent un maillon important de la gestion forestière. Ils élaborent les plans d'aménagement et les mettent en œuvre pour la gestion durable des ressources forestières.

II-2-1-2- Exposé sur les particularités de la gouvernance suivant les titres forestiers

Après la présentation de la thématique 2 qui portait sur la particularité de gouvernance dans les forêts communautaire et les concessions forestières. Elle est abordée en quatre (4) points

essentiels que sont : fondement de la foresterie communautaire, particularité de la gouvernance dans les forêts communautaires, les concessions forestières ou permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) et la particularité de la gouvernance dans les concessions forestières.

De fondement de la foresterie communautaire,

De particularité de la gouvernance dans les forêts communautaires,

Les concessions forestières ou permis d'exploitation et d'aménagement (PEA)

Particularité de la gouvernance dans les concessions forestières

II-2-2- Jour 2 : 19 juin 2014

La deuxième journée à débiter par la restitution des activités de la première journée par le rapporteur général, Yves Brice ERENENDJI. La restitution a été reprise en langue nationale « Sango » par le modérateur Youssouf Paterson KOMOBAYA EBERE, Directeur régional 1 des Eaux et Forêts.

Le consultant national Evariste MBAYELAO a poursuivi ses interventions sur les enjeux et les défis de la gouvernance forestière. Après échanges et débats fructueux, deux (2) groupes de travail ont été mis en place.

Le groupe 1 avait pour thème la particularité de la gouvernance forestière dans les PEA : Relevés les forces et faiblesses du processus et faire des propositions d'amélioration.

Le groupe 2 quant à lui, a travaillé sur les particularités de la gouvernance dans les forêts communautaires en se référant aux draft du manuel de procédures d'attribution des forêts communautaires en RCA et faire des propositions.

La méthodologie, le temps, les principes et les orientations du travail en groupe ont été retracés par le consultant national avant le démarrage des travaux en session. Mr Jean Jacques MATHAMALE a également contribué à la compréhension et la maîtrise de l'exercice dans les 2 groupes.

Chaque groupe était structuré d'un président qui organise le débat et d'un rapporteur qui prépare le rapport spécifique et le restitue en plénière.

De la restitution

Composé de 20 participants, le secrétaire du groupe 1 à présenter les résultats suivants :

Forces de la particularité de la gouvernance

✓ Existence d'un nouveau code forestier de 2008 dans lequel les principes de participation de la population riveraine sont pris en compte.

Faiblesses

✓ Non application des lois par les sociétés forestières ;

- ✓ Ignorance de la population riveraine sur le contrat qui lie l'Etat avec les sociétés forestières a entraîné parfois le soulèvement contre les sociétés forestières de la place ;
- ✓ Méconnaissance des dispositions du code forestier par les communautés locales et autochtones ;

Proposition à mener

- ✓ Vulgarisation du code forestier
- ✓ Encourager le recrutement de la main d'œuvre locale

Après la présentation du travail réalisé par le groupe 1, le consultant national a apporté des compléments d'explication tout en ajoutant d'autres points forts et faibles en vue d'enrichir le travail et éclairer les participants sur les liens des travaux avec la bonne gouvernance.

La consultation libre et éclairée de la population riveraine en amont à l'octroi d'un permis d'exploitation et d'aménagement forestier (PEA), l'appel d'offre publique et la participation d'un observateur indépendant à la commission d'octroi des PEA de 2013 sont un signal fort qui traduit la volonté de l'Etat dans ses efforts d'améliorer sa gouvernance a rappelé l'exposant.

Toutefois, la procédure de consultation de la population n'a pas été réglementée, cela constitue une faiblesse observée selon le consultant national.

Les participants du groupe 2 ont eu l'occasion d'apporter leurs contributions afin d'améliorer la qualité du travail soumis par le premier groupe. Il s'agit selon eux d'encourager le concept genre lors du déroulement de la consultation de la population, de publier dans la presse, à la télévision, dans les journaux et sur les nets, les résultats des activités inhérentes à l'octroi et l'exploitation des PEA.

Composé de 22 participants dont 2 femmes contre 20 hommes, le groupe 2 à présenter ses résultats comme suit:

Forces de la gouvernance dans les forêts communautaires

- ✓ Il y a l'existence du code forestier

Faiblesses

- ✓ Non-respect des sites sacrés

Proposition à mener

- ✓ Protéger et respecter les sites culturels
- ✓ Renforcer des capacités de la population riveraine
- ✓ Demander avoir des appuis financiers.

Afin d'enrichir les résultats du groupe 2, l'exposant a souhaité voir apparaître le mécanisme de communication, de partage, de consultation et autres obligations utiles à l'exploitation des forêts communautaires, indicateurs de la bonne gouvernance.

Toutefois, il a déploré le retard pris dans la signature des textes d'application des forêts communautaires et a dénoncé l'inexistence des forêts communautaire pilote pouvant servir de modèle et des appréciations du manuel.

Le modérateur quant à lui, a justifié le retard pris sur le dossier Forêt communautaire en dépit de l'accord de financement par les PTF qui était pourtant près et des deux sites pilotes retenus. Les forêts communautaires seront attribuées définitivement à la population lesquelles seront être gérées selon un plan simple de gestion a poursuivi le modérateur.

Enfin, certains participants du groupe 1 ont intervenu pour partager leur expérience sur la surveillance et le contrôle de la forêt communautaire de Mbéko.

II-2-2-1- Exposé sur le contrôle forestier

La première communication de la deuxième journée était portée sur le contrôle forestier/FLEGT. L'intervenant Mr Youssouf KOMOBAYA EBERE a abordé la thématique en quatre (4) étapes que sont : contexte et justification, méthodes de contrôle avant APV/FLEGT, procédures de contrôle sous le régime APV/FLEGT et contribution de toutes les parties prenantes (cas des OSC/CLA).

Des contextes et justification

La forêt remplit de multiples fonctions entre autres :

- ✓ le maintien de la fertilité des sols,
- ✓ génère de nombreux services environnementaux et des recettes à l'Etat,
- ✓ contribue à la séquestration du carbone,
- ✓ concoure à la survie des populations y compris les peuples autochtones qui y sont culturellement et intimement liés.

Selon le consultant national, le contrôle forestier est un moyen de:

- ✓ Améliorer la gouvernance forestière,
- ✓ Mettre en place une observation indépendante,
- ✓ Lutter contre l'exploitation illégale des forêts (non-respect des clauses de gestion forestière, destruction des PFNL...)

Des méthodes de contrôle avant APV/FLEGT,

Les contrôles des exploitations forestières s'effectuent sur la base des termes de références (TdR) établi par l'administration forestière. Ces contrôles peuvent se faire de manière inopinée ou périodique.

La société civile à travers les ONGs et les associations, contribue au contrôle en attirant l'attention des exploitants forestiers, l'administration forestière et l'opinion publique sur un manquement constaté dans la non application des normes d'exploitation forestière et fournit également des informations aux instances compétentes pour la prise de décision.

Le second contrôle dit périodique est exécuté essentiellement par l'administration forestière. La procédure de contrôle suit un check liste (vérifications des documents et des données clés au niveau du bureau de la société) couplé avec le contrôle terrain.

Des procédures de contrôle sous le régime APV/FLEGT

Le contrôle s'opère par :

- ✓ Contrôle documentaire à travers la vérification de document de légalité de l'entreprise (décret d'attribution, le plan d'aménagement, la convention définitive, le plan des gestions, le PAO, la carte de l'AAC, carnet de chantier...)
- ✓ Contrôle des normes de la chaîne d'approvisionnement (vérification du système interne de traçabilité à l'entreprise)

Le contrôle sous le nouveau régime répond aux principes et exigences de la chaîne de traçabilité (cf A5-3.2, p 142 accords).

Les départements impliqués dans le contrôle sont le ministère des eaux et forêts, du commerce, des finances et du budget, de la fonction publique, de l'agriculture, de justice, de défense et de l'aménagement du territoire.

De la contribution de toutes les parties prenantes (cas des OSC/CLA).

La société civile et les communautés locales et autochtones participent à la mise en œuvre de l'observation indépendante dont le but est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière par un appui aux départements ministériels impliqués dans le système de vérification de la légalité des entreprises.

Avant de finir sa présentation, l'intervenant a précisé que l'OI réalisé par OSC n'est qu'une dénonciation des activités illégales dans le but d'aider les structures de contrôles autorisés par la loi.

De nombreuses questions découlent de la présentation Mr Youssef KOMOBAYA EBERE Paterson. Elles sont orientées sur les bois abandonnés par la SESAM, la SOTRAC où près de 5000 pieds sont laissés en forêt et le cas du centre forestier pour la production (CFP) de Bollemba par le passé.

Quelques expériences ont été partagées avant que le modérateur Bruce DEGUENE et la coordonnateur J.J. MATHAMALE qui tour à tour ont apprécié que certains concepts émergeant notamment la gestion participative, la gouvernance et l'APV/FLEGT, nous donnent l'occasion à tout un chacun de devenir milicien pour la sauvegarde de nos ressources forestières.

D'autres argumentations techniques ont été apportées par l'inspecteur préfectoral des Eaux et Forêts, le rapporteur adjoint Mr Gabin MOLEMBE sur les défauts de bois afin de cristalliser la vision des participants.

Ces différentes interventions ont induit l'idée d'organiser un autre atelier de renforcement de capacité de la population riveraine sur l'OI et les défauts de bois qui feront certainement l'objet d'une recommandation forte.

Toujours, pour apaiser la tension des participants sur les bois abandonnés, le consultant national KOMOBAYA EBERE a donné un exemple pratique sur la société IFB où un important colis a été retrouvé suite à la dénonciation de la population qui a engendré une mission de terrain ayant entraîné une verbalisation des infractions témoins d'une bonne collaboration entre les départements déconcentrés des Eaux et Forêts et la population locale et autochtone. Selon le consultant national, au jour d'aujourd'hui la population à un pouvoir fort remarquable qu'il faut reconnaître a-t-il dit pour finir.

L'Etat perçoit régulièrement ses taxes même sur les bois supposés abandonnés même s'il perdait les valeurs ajoutées (VA). Mais selon lui, le SNT en construction renforcerait les efforts déjà existants dans la lutte contre les bois abandonnés.

II-2-2-2- Exposé sur la contribution du FLEGT et la certification à la gouvernance forestière

La deuxième présentation de la journée du 19/06/14 a porté sur la contribution du FLEGT et la certification à l'amélioration de la gouvernance.

La thématique était déroulée en six(6) points essentiels par le Chargé de Programme Forêt du WWF: introduction, qu'est-ce que le FLEGT, la gouvernance et le FLEGT, qu'est-ce que la certification forestière, en quoi la certification contribue à la gouvernance forestière et la conclusion.

Introduction

L'intervenant a commencé par rappeler que l'exploitation illégale des forêts a entraîné une perte aux gouvernements de près de 10 Milliard de dollars/an dans le monde. Cette situation a été reconnue lors du sommet du G8 en 1998 où un programme d'action sur les forêts a été adopté.

Plutard en 2003, la commission Européenne a publié son plan d'action assortie des mesures de lutte contre l'exploitation illégale des forêts.

Qu'est-ce que le FLEGT

Le FLEGT est l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux. Ce plan a comporté sept (7) grands domaines.

1. Appui aux pays producteurs des bois
2. Les activités visant à promouvoir le commerce du bois légal
3. La promotion des politiques des marchés publics
4. Appui aux initiatives du secteur public
5. Les garanties pour le financement et les investissements
6. La mise en pratique de la législation existante ou l'adoption d'une nouvelle législation pour soutenir le plan.

7. Le problème du bois de la guerre.

De la gouvernance et le FLEGT

Selon l'intervenant, les deux concepts vont de pair. Le FLEGT est une mise en application des principes de gouvernances pour une exploitation légale des forêts.

Qu'est-ce que la certification forestière

Selon l'intervenant, la certification est un processus d'inspection des forêts ou des terres boisées dans les conditions requises par un ensemble de standards/normes (FSC, 1998, Bass et al, 2001 ; Meidinger et al 2003, FERN, 2004). Le certificat octroyé à une entreprise atteste donc que l'exploitation forestière s'opère selon les principes, critères et indicateurs des standards/normes définis pour une gestion forestière durable.

Le chargé de programme forêt WWF-RCA a expliqué en détail les forces motrices de la certification forestière, les approches commerciales pour l'amélioration de la gestion forestière à travers la vérification par une tierce partie la chaîne de traçabilité, la légalité des produits du fournisseur et s'assurer de la provenance des produits.

Il en découle des approches commerciales 3 types de certification :

- Certification de gestion forestière, s'assure que les forêts sont gérées de façon durable ;
- Certification de légalité, s'assurer du respect des lois et réglementation en vigueur dans les pays producteurs ;
- Certification de la traçabilité, s'assurer de l'origine des produits forestiers certifiés.

Le chargé de programme forêt a rappelé les objectifs de la certification qui visent à améliorer la gestion et l'accès des produits forestiers aux marchés écologiques. Les éléments de la certification sont constitués d'un accréditeur, d'un certificateur, d'un producteur et d'un client.

Le producteur établit un contrat avec un évaluateur/certificateur indépendant pour vérifier ses opérations.

Les niveaux de performance des différents types de certification ont été développés afin de garantir :

- La qualité de la gestion ;
- L'origine de la matière première forestière ;
- Le respect des lois et réglementation en vigueur dans le pays où le gestionnaire forestier exerce.

En quoi la certification contribue à la gouvernance forestière

La démarche de la certification forestière se rapproche fortement des principes de la bonne gouvernance que sont :

- La participation ;

- La primauté de droit ;
- La transparence ;
- La capacité d’ajustement ;
- L’orientation du consensus ;
- L’équité ;
- L’efficacité et l’efficience ;
- Et la vision stratégique.

Autant des interrogations se sont soulevées après la brillante présentation du CP forêt WWF. Les participants se sont interrogés sur l’absence des sociétés forestières et la nature des certificateurs.

Le Chargé de Programme Forêt du WWF a signifié aux participants les stratégies de contour des sociétés forestières et l’absence de motivation pour aller vers la certification de bonne gestion forestière. Il a également souligné l’importance du rôle que peut jouer la société civile et les communautés locales et autochtones pour favoriser la certification forestière en RCA.

Convaincu des réponses avancées, le modérateur du jour a levé la séance à 15h15mn.

II-2-3- Jour 3 : 20 juin 2014

II-2-3-1- Restitution et discussion en groupe

Après la restitution des activités de la deuxième journée de l’atelier par le rapporteur général, les travaux de la troisième journée ont repris avec la discussion sur le contrôle forestier, la gouvernance et la certification forestière en RCA.

Deux groupes de travail ont été mise en place :

Le groupe 1 a réfléchi sur les modalités d’implication des CLA dans le contrôle forestier. Le groupe 2 s’était penché sur les CLA et la certification forestière. Un TdR guidant le diagnostic était clairement planché par le CP forêt WWF.

Il s’agit pour le groupe 1 d’énumérer les forces, faiblesses et les propositions à mener susceptible pour leur implication dans le contrôle forestier.

Le groupe 2 était sollicité à choisir que type de certification est mieux indiquées pour une réelle gestion durable des ressources forestières, relevées les barrières à la certification forestière et proposer des stratégies à mener par la société civile et les communautés locales afin de levée ces barrières et promouvoir la certification en RCA.



Photos 3 et 4 : Séances de travail en groupe sur le contrôle et la certification forestière
(Source : wwfr-ca)

De la restitution en plénière, composé de 20 participant, le groupe 1 à présenter ses résultats comme suit :

➤ **Forces**

- Ils habitent la forêt (proximité) et de ce fait sont plus au courant des activités qui s'y déroule ;
- Ils maîtrisent la zone ce qui leur facilite l'identification de toute activité illicite ;
- Ils sont capables de dénoncer auprès des autorités locales et régionales.

➤ **Faiblesses**

- Ils ignorent les lois liées à l'exploitation forestière ;
- Ils notent l'absence de la bonne gouvernance entre CLA-Autorités-ONG en terme de participation et des modalités d'information ;
- Ils notent que les droits des communautés ne pas sont respectés,
- Y a méconnaissance des types de contrôle forestier,
- Y a manque d'information sur le contrôle forestier effectué,

➤ **Propositions à mener**

Le groupe souhaite :

- L'organisation en réseau des CLA ;
- Le renforcement de capacité des CLA en OI ;
- La consultation des CLA lors de la validation des documents de gestion des sociétés ;
- Rendre public ces documents de gestion.

Sur la certification forestière, la restitution du groupe 2 a permis de :

- Type de certificat souhaité pour la RCA : Les participants de ce groupe ont indiqué que la certification de gestion forestière durable telle que le FSC est la mieux indiquée pour une bonne gouvernance et la gestion durable des ressources forestières centrafricaines ;
- Barrières : Les participants ont relevé comme principales barrières à la certification en RCA :
 - L'absence de bonne volonté des entreprises forestières d'aller vers la certification et l'amélioration de la gouvernance forestière ;

- L'absence de plaidoyer et lobbying de la part des ONGs et des communautés locales sur les questions de certification forestière ;
- Méconnaissance des questions de certification forestière par les CLA ;
- L'éloignement du pays de la mer et le coût élevé de l'exploitation forestière et du transport ;
- L'importance du sous-secteur forestier dans l'économie nationale qui rend l'état moins regardant sur les questions de gestion durable ;
- L'instabilité politique du pays qui empêche les investissements à long terme ;
- La préférence des opérateurs pour l'APV au détriment de la certification du type APV (qu'est-ce que cela cache ?).
-
- Proposition des CLA pour enlever les barrières et promouvoir la certification :
- Sensibiliser encore plus les ONGs et CLA sur la certification afin de leur permettre de mener des activités de plaidoyer et lobbying pour la certification FSC en RCA ;
- Que l'Etat centrafricain rende obligatoire la certification FSC comme étape suivante après l'APV.

II-2-3-2- Exposé sur la participation

La première communication de la journée a porté sur la participation : généralités et mécanismes existants dans le bassin du Congo. L'intervenant Mr J.J. MATHAMALE l'a abordé en 4 points essentiels :

- - Clarifications conceptuelles;
- - Généralités sur le principe de participation ;
- - Différents mécanismes du principe de participation dans la GDF du Bassin du Congo;
- - Conclusion

A l'issu de sa présentation, il y a eu des échanges fructueux sur les directives sous régionales sur la participation des communautés locale et autochtones à la gestion forestière durable et les traités de la COMIFAC.

Cela a conduit au constat par les représentants des communes (Maires, etc.) de la nécessité d'améliorer les contenus des plans de développement local pour une plus grande implication des communautés.

II-2-3-3- Exposé sur le partage des bénéfices

La deuxième communication de la journée du 20.06.2014 a porté sur le partage des bénéfices : généralités et opportunités offertes par l'exploitation forestière et le FLEGT.

L'intervenant, Mr Evariste MBAYELAO a commencé tout naturellement par définir les différents concepts sous-tendant le partage des bénéfices avant de dérouler la thématique en 4 points :

- Propos liminaires sur l'économie de la rente verte;
- Nature des bénéfices tirés de la rente verte à partager;

- Points essentiels;
- Principales leçons de l'expérience de la distribution des rentes forestières.

Cette présentation a suscité des questions et débats autour :

- Des instructions présidentielles du 03 septembre et du 16 mai 2007 et l'arrêté n° 486 du 11/08/08, sur les nouvelles modalités d'utilisation des taxes forestières par les communes ;
- Sur la clé de répartition des bénéfices de l'exploitation forestière entre le trésor public, la CAS-DF et les communes forestières ;
- Les partages d'expérience entre les communes forestières ;
- Comment améliorer l'implication des CLA dans la préparation des programmes d'utilisation des taxes forestières pour une meilleure incidence sur les conditions de vie..

Les différents intervenants présents en séance ont apporté chacun des orientations et éclairage sur les stratégies pour l'amélioration de la gouvernance des bénéfices reversés aux différentes communes et surtout sur la démarche nécessaire à l'annulation de l'instruction présidentielle de 2007 qui a beaucoup plus fait du mal que de bien aux différentes communes forestières.

Après ces différents échanges, le modérateur a levé la séance à 15 h 30 mn.

II-2-4- Jour 4 : 21 juin 2014

Cette journée a commencé par le rappel des activités de la journée précédente à travers la restitution du rapporteur de la session de formation.

Cette phase a été suivie par les discussions sur les deux thématiques abordées la veille, notamment le partage des bénéfices : généralités et opportunités offertes par l'exploitation et le FLEGT et la participation : généralités et mécanismes existants dans le bassin du Congo.

Au terme des échanges sur les deux interventions, les participants ont souligné la nécessité de revoir les contenus des plans de développement local afin de :

- Améliorer la structure et le fonctionnement des comités villageois pour une plus grande implication des CLA et une meilleure prise en compte des principes de bonne gouvernance ;
- Impliquer les représentants des comités villageois dans le conseil communal afin de favoriser une réelle prise en compte des préoccupations des CLA à la base et favoriser la bonne gouvernance ;
- Favoriser la mise en place des structures de concertation réunissant les différentes communes au niveau sous-préfectorale et préfectorale afin de favoriser les échanges, partage d'expérience ;
- Appuyer une démarche commune pour l'annulation de l'instruction présidentielle de 2007, l'amélioration de l'accès et la gestion des taxes forestières afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones.

Enfin, les intervenants ont formulé recommandation (cf. annexe n° 6) à la fin de cette formation pour permettre aux différents acteurs concernés d'aviser.

III- Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture relative à la session de formation des communautés locales et autochtone sur la gouvernance, la participation et le partage des bénéfices à été marqué par la lecture des recommandations et le discours final du Préfet de la Lobaye.

Les recommandations formulées par les participants et lu par le rapporteur général de la session étaient adressées à l'endroit du gouvernement centrafricain et à l'endroit des partenaires.



Photo 4 : Cérémonie de clôture de la session de formation à M'Baïki (source : wwf-rca)

Le préfet de la Lobaye dans son mot de clôture à remercier tout d'abord le partenaire WWF pour son appui technique et financier qui a rendu possible cette session. Il a retenu l'organisation cette formation qui fait suite aux diverses recommandations de l'atelier de mai 2014 comme la preuve du sérieux du Fond Mondial pour la Nature et la bonne volonté de cette organisation d'accompagner les communes forestières vers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources forestières centrafricaines.

A l'endroit des participants, le Préfet, a rappelé l'importance de cette formation pour une amélioration de la gouvernance et des conditions de vie des populations. Il dit espérer que les leçons apprises seront largement diffusées auprès des leurs.

Enfin, il a souhaité que les partenaires continuent dans cette dynamique en passant à l'étape suivante au moyen d'une autre activité qui pourra avoir lieu dans une autre localité de la Lobaye que M'Baïki.

Cette sur ces propos qu'il a déclaré clos les travaux de la session de renforcement des capacités des communautés locales et autochtones sur la gouvernance forestière, la participation et le partage des bénéfices à 13 h 00.

RECOMMANDATIONS

Nous, participants à la session de renforcement des capacités des Communautés Locales et Autochtones (CLA) sur la gouvernance, la participation et le partage des bénéfices de l'exploitation forestière en RCA, organisé à Mbaïki du 18-21 Juin 2014 avec l'appui technique et financier du fond mondial pour la nature (WWF) à travers son programme forêt, recommandons:

- **A l'endroit du gouvernement**

1. Favoriser l'amélioration et la mise en œuvre effective des plans de développement local des communes forestières ;
2. Favoriser le dialogue et la concertation entre les Maires des communes forestières ainsi que les communautés locales et autochtones pour une amélioration de la gestion des ressources forestières et la bonne gouvernance ;
3. Favoriser la mise en place d'un réseau préfectoral, sous préfectoral et communal pour la bonne gouvernance forestière suivant les directives de la COMIFAC et tout autre instruments juridiques au niveau national ;
4. Adopter l'arrêté entérinant la mise en application du manuel des procédures d'attribution des forêts communautaires en RCA ;
5. Doter les services déconcentrés des Eaux et Forêts en moyen humain, matériel et financier afin de les rendre efficaces dans l'exercice de leur fonction.

- **A l'endroit du WWF et autres Partenaires :**

1. Appuyer l'amélioration et la mise en œuvre effective des plans de développement local des différentes communes forestières de la Lobaye;
2. Renforcer la capacité des CLA sur la technique de l'observation indépendante (OI) ;
3. Doter et vulgariser les communes avec les traités de la COMIFAC, les directives sous régionales, les textes des lois nationaux (code forestier et textes d'application), les normes et les plans d'aménagements forestiers (PAF) ;
4. Favoriser le partage d'expérience avec d'autres réseaux ayant plus d'expérience ;
5. Favoriser la mise en place d'un réseau préfectoral, sous préfectoral et communal pour la bonne gouvernance forestière suivant les directives de la COMIFAC et tout autre instruments juridiques au niveau national ;
6. Faire le plaidoyer pour l'adoption de l'arrêté entérinant la mise en œuvre des manuels de procédure d'attribution des forêts communautaires en RCA.

Annexes

Annexe 1 : TDR de la session de formation à M'Baïki



TDR DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LA GOUVERNANCE, LA PARTICIPATION ET LE PARTAGE DES BENEFICES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE EN RCA

Sur financement : WWF-UK

Date et lieu : Du 18 au 21 juin 2014 à M'Baïki

I. Contexte et justification

La RCA dans le souci de lutter contre l'exploitation illégale et améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique national et local a procédé à la révision de son Code forestier en 2008 et s'est engagée dans les processus FLEGT et REDD+ aboutissant à la signature de l'APV le 28 novembre 2011, et la validation du R-PP en février 2013.

On sait aujourd'hui que l'émergence du concept de gestion durable a permis d'étendre la portée de la gestion classique des forêts, jusque-là confinée aux seules essences ligneuses commerciales, vers d'autres produits et services de la forêt. Cette dernière est ainsi considérée comme un milieu offrant une multitude de services aux populations et à l'environnement.

Ce changement de modèle invite à tenir compte de la multiplicité des fonctions de la forêt, des usages et des intérêts des acteurs pour réaliser la gestion durable. Dans cette perspective, la participation des différents acteurs est devenue une dimension essentielle de la mise en œuvre de ce concept. Il en est de même des notions de gouvernance et partage des bénéfices qui ont pris une importance particulière avec la question du changement climatique.

Ces enjeux ont provoqué une mobilisation générale des acteurs au niveau international, national et communautaire aboutissant à l'instauration de plusieurs mécanismes de participation et partages des bénéfices auquel certains processus basés sur la demande des produits forestiers se sont greffés pour améliorer la gouvernance et lutter contre l'exploitation forestière illégale.

En RCA, un déficit de participation au niveau local à ces différents processus a été décrié par l'ensemble des acteurs qui soulignent une insuffisance d'implication des communautés locales et autochtones dans les zones forestières. Durant le dernier atelier du 22 au 24 mai 2014 à M'Baïki, les Communautés Locales et Autochtones (CLA) ont exprimé le désir d'être accompagné dans leur structuration et leur renforcement des capacités afin d'être apte à s'impliquer directement dans la mise en œuvre de l'APV (cf. recommandations de l'atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'APV et le document de stratégie de l'OI à M'Baïki du 22 au 24 mai 2014). Ce souhait avait par ailleurs été largement encouragé par les acteurs des administrations locales présentes à cet atelier.

C'est ainsi que, le WWF dans le cadre des activités de son Programme Forêt et en partenariat avec la plateforme GDRNE voudrait donc faciliter l'appropriation de ces notions au niveau local à travers un atelier de renforcement des capacités des acteurs des communautés locales et Autochtones sur la «La Gouvernance, la Participation des Communautés locales et

Autochtones et le partage des bénéfices de l'exploitation forestière dans le contexte de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en RCA ».

II. Objectifs

L'objectif général de cet atelier est de renforcer les capacités des organisations des communautés locales et autochtones dans les domaines de la gouvernance, la participation et le partage des bénéfices de l'exploitation forestière afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre de l'APV en particulier et de la gestion durable des ressources forestières centrafricaine en général.

De manière spécifique il s'agit de :

- i. Renforcer les capacités des organisations des communautés locales et autochtones sur la gouvernance forestière en particulier sur les principes, les indicateurs de bonnes gouvernance, les acteurs concernés et leurs rôles ;
- ii. Améliorer leur connaissances sur la législation forestière en RCA : Code forestier, les différents titres d'exploitation forestière, les normes d'aménagement et les modalités d'implication des communautés locales et autochtones notamment sur les questions de gestion participatives et les modalités d'implication des CLA;
- iii. Renforcer les capacités des communautés locales et autochtones pour une meilleure prise en compte dans le partage des bénéfices de l'exploitation forestière durable ;
- iv. Contribuer à l'implication directe des communautés locales et autochtones à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT RCA-UE.

III- Résultats attendus

- i. Les capacités des organisations des communautés locales et autochtones sur la gouvernance forestière en particulier leur connaissance sur les principes, les indicateurs de bonnes gouvernance, les acteurs concernés et leurs rôles sont renforcées, celles-ci sont capables d'assumer de façon interactive leur rôle dans la gouvernance forestière et défendre leurs intérêts;
- ii. Les connaissances sur la législation forestière en RCA : Code forestier, les différents titres d'exploitation forestière, les normes d'aménagement et les modalités d'implication des communautés locales et autochtones sont améliorées et elles sont capables de réclamer leurs droits et contribuer à la lutte contre l'exploitation illégale et la gestion durable des ressources forestières centrafricaines ;
- iii. Les capacités des communautés locales et autochtones pour une meilleure prise en compte dans le partage des bénéfices de l'exploitation forestière durable sont renforcées et leur permettent de s'organiser et bénéficier davantage des retombées de l'exploitation forestière;
- iv. Les communautés locales et autochtones sont impliqués directement dans la mise en œuvre de la stratégie d'observation indépendante et autres démarches nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'APV-FLEGT RCA-UE et leurs avis sont pris en compte.

IV. Méthodologie

L'atelier aura 2 grandes articulations :

- Sessions de formation interactive par le déroulement des différents modules, les discussions et les exercices pratiques en groupe;
- L'évaluation de l'atelier par les participants.

IV. 1. Date et lieu de l'atelier

Dans le contexte politique actuel du pays, il serait plus facile de réunir les participants dans une seule localité où la sécurité est garantie et l'accès est plus facile. Ainsi, un atelier sera donc organisé d'abord dans la zone de production n°1 et un autre dans la zone de production n°2 si la situation s'améliore à l'avenir.

Ainsi, le présent atelier aura donc lieu du 18 au 21 juin 2014 dans la Salle de Conférence de la Mairie de M'Baiki (ou à Pissa c'est à voir ensemble).

IV. 2. Les participants

Quarante (40) participants venant des organisations des communautés locales et autochtones de la zone forestière n°1 du Sud-Ouest prendront part à cet atelier.

V. Budget de l'atelier et agenda provisoire

V-1 Budget de l'atelier

Cf. fichier Excel

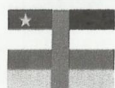
Annexe 2 : Programme de la session e formation du 18 au 21 juin 2014 à M’Baïki

V-2- Agenda provisoire de la session de formation du 18 au 21 juin 2014

JOUR 1		
8.30	ARRIVEE ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	WWF
9.00	Cérémonie d’ouverture: • Mots de bienvenue • Allocution WWF • Discours d’ouverture	<i>Maire de M’Baïki</i> <i>Représentant WWF</i> <i>Préfet de la Lobaye</i>
10.00	Photo de famille et Pause-café	<i>Service traiteur</i>
10.30	- Mise en place du bureau de la session de formation ; - Présentation et validation du programme - Présentation des objectifs de l’atelier	- <i>WWF</i> - <i>Modérateur</i>
11.00	Session 1 : Gouvernance forestière - Gouvernance forestière: Principes, indicateurs de bonne gouvernance, acteurs concernés et leurs rôles <i>Questions/réponses et explications complémentaires</i>	Evariste MBAYELAO
13.00	Pause-déjeuner	<i>Service traiteur</i>
14.00	- Particularité de la gouvernance dans les forêts communautaires, les concessions forestières <i>Questions/réponses et explications complémentaires</i>	Evariste MBAYELAO
15.00	Divers et fin de la première journée	<i>Modération</i>
Jour 2		
8.00	Arrivée et enregistrement des participants	<i>Appui WWF</i>
8.30	Restitution de la première journée	<i>Rapporteur</i>
9.00	Discussion sur les enjeux et défis de la gouvernance forestière en RCA	Evariste MBAYELAO
10.00	Pause-café	<i>Service traiteur</i>
10.30	Session 2 : Contrôle forestier, FLEGT, certification et amélioration de la gouvernance forestière	<i>Intervenant session 2a</i>
12.00	<i>Questions/réponses et explications complémentaires</i>	<i>Intervenant session 2a</i>
13.00	Pause-déjeuner	<i>Service traiteur</i>
14.00	Session 2 : Contrôle forestier, FLEGT, certification et amélioration de la gouvernance forestière (suite)	<i>Intervenant session 2b</i>
	<i>Questions/réponses et explications complémentaires</i>	<i>Intervenant session 2b</i>
15.00	Divers et fin de la deuxième journée	<i>Modération</i>
Jour 3		
8.00	Arrivée et enregistrement des participants	<i>WWF</i>
8.30	Restitution de la deuxième journée	<i>Rapporteur</i>
9.00	Discussion sur les défis et les enjeux de la certification forestière en RCA (barrières à la certification en RCA)	<i>Intervenant session 2b</i>
10:30	Pause-café	Service traiteur
11.00	Session 3: Participation des acteurs et partage des bénéfices dans la gestion durable des forêts	

	- Participation : généralités, présentation et analyse des mécanismes de participation existants dans le bassin du Congo <i>Questions/réponses et explications complémentaires</i>	<i>Intervenant session 3a</i>
13.00	Pause-déjeuné	<i>Service traiteur</i>
14.00	Discussion : Enjeux et défis de la participation des acteurs dans la gestion forestière : cas du bassin du Congo	<i>Participants et intervenant 3a</i>
15.00	Divers et fin de la troisième journée	<i>Modération</i>
Jour 4		
8.00	Arrivée et enregistrement des participants	<i>WWF</i>
8.30	Restitution du troisième jour	<i>Rapporteur</i>
9.00	Partage des bénéfices : généralités et opportunités offertes par l'exploitation forestière et l'APV	<i>Intervenant 3b</i>
10.00	Pause-café	<i>Service traiteur</i>
10.30	Enjeux et défis du partage des bénéfices dans la gestion forestière : Discussion sur le cas de la commune de Pissa en RCA	<i>Participants et Intervenant 3a, b et c</i>
11.00	Cérémonie de clôture	- <i>Maire de M'Baïki</i> - <i>WWF</i> - <i>Préfet de la Lobaye</i>
12.30	Pause - déjeuné et fin de l'atelier	<i>Service traiteur</i>

Annexe 3 : Liste des participants à la session de formation du 18 au 21 juin à M'Baïki



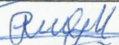
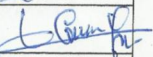
ATELIER DE FORMATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES DE LA LOBAYE SUR LA GOUVERNANCE ET LE PARTAGE DES BENEFICES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DURABLE

Du mercredi 18 au samedi 21 juin 2014 dans la salle de conférence de la Mairie de M'Baïki

Présence du... 21... Juin 2014

N°	NOM ET PRENOM	QUALITE	LOCALITE	TELEPHONE	EMARGEMENT
01	MOKILI Etienne	Coordo. Prophyaroma	Bagandou	72772621	
02	TOMBOLOMAKO Edouard	Chef de village	Pissa	72 23 24 95	
03	MOLEMBBA René	SG Ndimassasso	Pissa		
04	NDABAKO Merlin	Président	Gbatombé	72232495	
05	MBABOUKOU Marie	Présidente	Sabé		
06	MBOUPAMA Edouard	Aka	Pissa		
07	MOTOUMBA Casimir	Autochtone	Gbatombé		
08	NZOMO Xavier	Autochtone	Boukoko	77332254	
09	MONGOUNZA Jean Claude	Chef de groupe	M'Baïki	72363621	

10	NJELE Simone	Animatrice	Bagandou		
11	ERENENDJI Yves Brice	CDEF ISDR	M'Baïki	77913497	
12	SAKIALOPA Dimitri	ADN	Mbata		
13	DODET Paul	ADN	Mbata		
14	KELLOTT Gabriel	Président local	Mbata		
15	BOBOYA Martial	Journaliste	Radio Ndeke Luka		
16	LALAWÉ Rupert	FONAH	Batalimo		
17	IGBELENZOGNA Pie	Président jeunesse	Batalimo		
18	MBOUSSOUA Max	Personne ressource	Batalimo		
19	KPOMABOUKAMA Emilienne	OFCA	Batalimo		
20	NDONGO François	Autochtone	Gbatombé		
21	BEGBA Michel	Chef de village	Bébé		
22	BOUANGA Jean	Autochtone	Boukoko		
23	BAYA Fidèle	Représentant ARF	M'Baïki	77998415	
24	KIKI Jean Pierre	Chef de village	Boukoko		
25	MAPKELAMO Etienne	TG	Boukoko	72719443	

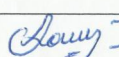
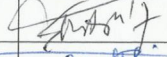
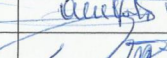
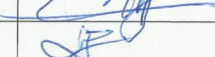
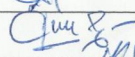
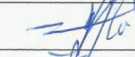
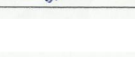
26	AZOKO-KPIMBOU Marceline	Présidente Groupement	Pissa		
27	DETA Benoite	Présidente Groupement	Pissa	72 75 53 45	
28	OGBAMOKO Jean Albert	Chef de village	Pissa		
29	MONGBAI Gilbert	Autochtone	Pissa		
30	BINGO Gaston	Conseiller	Pissa	72530266	
31	PINGUIRI Michel	Représentant local	M'Baïki		
32	BOBAYA M. MARTIAL	Ndèkè Luka	M'BAÏKI	75709357	
33	YEZO Henriette	Wali Mo Kou Gnè	Pissa		
34	WILIKON EMMANUEL	Radio rurale	M'BAÏKI	72115339	

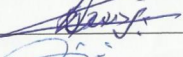
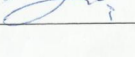


ATELIER DE FORMATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES DE LA LOBAYE SUR LA GOUVERNANCE ET LE PARTAGE DES BENEFICES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DURABLE

Du mercredi 18 au samedi 21 juin 2014 dans la salle de conférence de la Mairie de M'Baïki

Présence du... 24 ... Juin 2014

N°	NOM ET PRENOM	QUALITE	LOCALITE ET STRUCTURE	TELEPHONE	EMARGEMENT
35	ATELA Justin	Maire de Batalimo	Batalimo	75459769	
36	YABA Jean	Maire	Ngotto	77596350	
37	WANGOULOU Emile	Maire Nola	Boukoko		
38	BAMBOLI Antoine Martial	1 ^{er} conseiller	Boukoko		
39	BONGOMA JEAN JOSEPHA	1 ^{er} Adj. au Maire	M'BAÏKI	77223167 72631091	
40	SOMBO Alphonse Alain	Maire	Bagandou	77361436	
41	NGOLO Jean	Maire	Bolemba	72335487	
42	Yves Brice ERENENDJI	ISDR	M'Mbaïki	77 91 34 97	
43	KPOLIGNA JEAN	SG Mairie	M'BAÏKI	72208279	

44	MOLEMBE ALEXIS GABIN	IPF	Lobaye	72269505 75849752	
45	KOUMBOYO BERNARD	Chef cantonnement	MBAÏKI	72504791	
46	MOLOYET Jean	SG Mairie	Mbata		
47	OKOAPENGUIA Roger	Maire	Pissa	72740796	
48	NDOMBOLO Jean Eloï	Maire de lesse	Bossako	75636466 72796708	
50					

Annexe 4 : Allocution du Représentant de WWF-RCA

ALLOCUTION D'OVERTURE DE Bruce DEGUENE, CHARGE DE PROGRAMME FORET, REPRESENTANT DU COORDO. NATIONAL DU WWF

Monsieur le Préfet de la Lobaye ;
Madame la Sous-Préfet de M'Baïki ;
Mr le Directeur Régional n°1 des Eaux et Forêts
Distingués invités, chers participants.

Les populations locales et autochtones en particulier, sont des parties prenantes clés et les bénéficiaires ultimes de la gestion des écosystèmes forestiers. Elles entretiennent des relations particulières avec les forêts. Elles doivent être pour cela associées au processus de prise des décisions en matière de gestion forestière et, au besoin, au suivi et à la surveillance de la gestion forestière.

Cette implication devra se faire par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis, conformément à leurs propres procédures, en vue de donner leur consentement aux activités de gestion forestière ayant un impact sur leur milieu et cadre de vie.

Mesdames et messieurs,

Ces représentants des Communautés locales et autochtones ne peuvent contribuer efficacement à la gestion durable des ressources naturelles centrafricaines que s'ils disposent d'une bonne maîtrise des modalités de la gouvernance forestière, de la participation et des modalités de partage de ces bénéfices.

C'est ce qui justifie le présent atelier qui nous réunit aujourd'hui.

En effet, cet atelier constitue la première étape d'une démarche du Fonds mondial pour la nature qui vise l'amélioration de la contribution des Communautés locales et autochtones à la gestion durable des forêts centrafricaines.

Il répond aux diverses recommandations formulés par les représentants des CLA durant l'atelier du 22 au 23 mai dernier et permettra de renforcer leurs capacités sur les modalités de la gouvernance, la participation et la partage des bénéfices dans le bassin du Congo en général en RCA en particulier.

C'est en tenant donc compte de l'importance de cette démarche qu' au nom du Coordonnateur National du WWF-RCA, **Mr Jean Bernard YARISSEM** en mission à l'extérieur du pays, j'invite tous les participants à s'impliquer de façon itérative et processuelle au bon déroulement de cet atelier.

Je vous remercie